



**Vous vous posez la question de...**

## **Raisonner la conduite et la protection sanitaire au vignoble**

### ✓ **Les avantages**

- Une veille locale et régulière jusqu'aux vendanges
- Un réseau d'observations sur l'ensemble du vignoble gardois
- Une mise en commun des observations et des compétences techniques de tous les experts participants
- Un accompagnement indépendant dans le respect de la réglementation en vigueur

### ✓ **Les modalités**

- Intervenants : conseillers techniques spécialisés de la Chambre d'agriculture du Gard, avec l'appui de partenaires de la filière
- Durée de la prestation : abonnement annuel
- Tarifs et conditions de vente : nous consulter
- Prestation individuelle ou collective

### ✓ **Les documents remis**

- Bulletin d'information technique « Echo Viti – Gard »
- Fréquence : hebdomadaire et numéros spéciaux
- Guide des vignobles Rhône-Méditerranée

### **Votre projet**

- Vous souhaitez disposer d'informations techniques objectives pour optimiser vos interventions au vignoble

### **Notre proposition**

- Des bulletins d'information technique réguliers pendant la campagne viticole
- Une information permanente sur l'actualité de la filière et la réglementation

### **Notre méthode**

- Un conseil basé sur des observations parcellaires régulières et réparties sur l'ensemble du département
- La mise en commun des compétences des conseillers spécialisés

### **Notre engagement**

- Mettre à votre disposition des informations claires et objectives pour accompagner vos décisions
- Un conseil spécialisé et indépendant
- Une expérience reconnue

📍 **Retrouvez l'ensemble de nos prestations sur**  
**[www.gard.chambagri.fr](http://www.gard.chambagri.fr)**

### **Votre contact**

**Lydie CARON-PICOT**  
**Responsable Equipe Viticulture**  
**Marché Viticulture**

Tél : 04 66 04 50 46

fax : 04 66 04 50 71

[lydie.caron-picot@gard.chambagri.fr](mailto:lydie.caron-picot@gard.chambagri.fr)



« La Chambre d'agriculture du Gard est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IFO1762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

**Avec le soutien financier de**

